

BUREAUX: RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING:

Abonnement continué, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT: A. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois... 14
Six mois... 27
Un an... 51

ANNONCES: 15 centimes la ligne
RÉCLAMES: 25 centimes

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeek, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaus; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bulier et C° place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 19 MARS 1872

BULLETIN QUOTIDIEN

Les inquiétudes que pouvait inspirer la date du 18 mars, n'ont pas été justifiées. L'ordre n'a nulle part été troublé.

L'opinion s'accroît à Versailles, que l'Assemblée n'abordera pas, avant ses vacances de mois d'avril, le projet de loi Victor LeFranc, et que cette pomme de discorde jetée aux partis pourrait même fort bien être finalement enterrée. La rédaction nouvelle proposée par la commission enlève d'ailleurs à la loi la plupart des conséquences pratiques qu'en attendait le gouvernement, de telle sorte que ce dernier ne s'intéresse plus, pour ainsi dire, à l'œuvre dont on a modifié malgré lui le principal caractère: une certitude de vie légale s'y génère et durable du pouvoir exécutif confié au président actuel de la République.

A la dernière séance du parlement d'Angleterre, M. Gladstone, interrogé par M. Disraeli, a déclaré que le conseil des ministres devait se réunir le 16 pour délibérer sur la réponse de l'Amérique et qu'il lui était impossible de faire aucune communication à la Chambre avant que la délibération ne fût terminée. M. Horsman a annoncé son intention de demander qu'une résolution définitive ne soit prise sans être soumise au parlement. D'après l'Observer, le conseil des ministres aurait trouvé que la réponse américaine laissait la porte ouverte aux négociations.

Un journal d'Halifax, le Chronicle, a affirmé l'existence d'un traité secret entre l'Angleterre et ses possessions de l'Amérique du Nord; la nouvelle ayant été niée, il a même donné le texte de ce traité qui stipulerait: 1° Que l'Angleterre, en les prévenant 12 mois à l'avance, pourrait donner l'indépendance à ses colonies; 2° Qu'en cas de guerre de l'Angleterre, ces colonies garderaient la neutralité et se protégeraient elles-mêmes; 3° Que les natifs ou naturalisés anglais jouiraient de tous les droits de citoyens dans ses anciennes possessions et réciproquement.

Ce traité, d'après le Chronicle, aurait été négocié par Lord Bury, mais on n'y aurait mis la dernière main qu'après les difficultés soulevées par le traité de Washington et en prévision d'une guerre avec les Etats-Unis. Malgré la publication du texte, le traité est encore nié, et M. Huggessen, répondant à une question de M. Macfie, a déclaré que l'allégation n'était pas sérieuse. Comme il s'agit d'un traité secret et qui peut être, restera à l'état de lettre morte, ce démenti pourrait bien n'être pas concluant. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que, en prévision d'une lutte avec les Etats-Unis, l'Angleterre essayât de mettre hors de cause le Canada; il y aurait là pour elle double avantage, d'abord, elle n'aurait pas à défendre contre les incursions américaines et féniennes, d'immenses frontières; et ensuite, elle ferait disparaître une des principales causes de la guerre, en mettant hors de question des provinces dont l'annexion est vivement désirée dans certaines parties de la République américaine.

Ajoutons à cela que les Anglais connaissent l'antipathie des Canadiens contre les Yankees. Les catholiques se trouveront toujours beaucoup mieux soit de la situation actuelle, soit de l'indépendance que d'une annexion aux Etats-Unis; de plus, français de cœur, quoi qu'ils aient cessé de l'être de fait depuis plus d'un siècle, ils n'ont pas oublié que la lutte qui a abouti à leur séparation de la Mère patrie a été commencée par les colons Yankees, les Anglais ne s'en souciaient pas. C'est Washington, alors major dans les troupes coloniales anglaises qui est l'auteur du guet-à-pens ou l'envoyé français Junouville, a été tué et qui a amené la guerre.

Lettres de Paris

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix)

Paris, 18 mars 1872.

Vous avez remarqué dans les débats de l'Assemblée sur l'Internationale les curieuses et peu surprenantes révélations qui ont constaté l'accord entre les chefs de cette secte anti-sociale et certains Bonapartistes. Nous voyons cet accord se continuer par la proposition simultanée de la démagogie et du Bonapartisme.

Les radicaux, dans l'Assemblée et hors de l'Assemblée, tiennent de fréquents conciliabules, expédient des agents en

province, ce qui ferait croire qu'ils préparent un coup. Les fédérés mis en liberté sont plus audacieux et plus menaçants que jamais, se regardant comme assurés de prendre une prochaine revanche. Les vingt mille Communeux mis si imprudemment en liberté seront, encore une fois, l'armée de la nouvelle insurrection socialiste.

Des officiers descendus de grade par la commission de révision sont autant de mécontents; ils se rendent souvent chez M. Gambetta, qui veut faire de ces officiers réformés, l'état-major d'une révolution. M. Gambetta dit à ses amis qu'il ne tardera pas à être placé à la tête du pouvoir, mais il ne dissimule pas qu'il sera promptement débordé par les ultraradicaux et les communards, ce qui ne l'empêche pas de rester dans un parti qui, s'il triomphe, commencera par se débarrasser de son chef.

Les agents bonapartistes ne sont pas moins actifs; ils travaillent surtout l'armée dont l'immense majorité est animée du meilleur esprit et comprend qu'une restauration de l'Empire achèverait la honte et la ruine de la France. Il se rencontre cependant des niais et des imprudents qui se laissent prendre à de fallacieuses promesses. La ministre de la guerre a été obligé, assure-t-on, d'infliger des arrêts à quelques officiers qui témoignaient trop hautement leurs sympathies pour l'empire; d'autres ont reçu de sévères avertissements.

Il y a eu, pour l'anniversaire de la naissance de l'ex-prince impérial, un pèlerinage bonapartiste en Angleterre; deux anciennes dames d'honneur de l'impératrice, la comtesse Walewska et M<sup>me</sup> de Sauley figuraient parmi les visiteurs.

Les habiles du parti bonapartiste cherchent à calmer les impatientes et les exaltés, à leur faire comprendre que trop de précipitation peut compromettre la cause d'une restauration impériale. MM. Rouher et de Lavalette sont à la tête des temporisateurs.

Du reste, en voyant d'anciens aide-de-camp de l'ex-empereur, comme les généraux Frossard et Castelnaup, s'arranger pour rester en fonctions avec le régime actuel, il y a lieu de penser qu'ils ne comptent pas beaucoup sur une restauration prochaine de l'Empire.

On raconte que M<sup>me</sup> Cornu, la sœur de Louis-Napoléon, possédée à Longpont, dans Seine-et-Oise, une fort belle propriété; cette dame conservant, dit-on, peu d'espoir pour un retour de l'ex-empereur en France, serait à la veille de vendre son petit château pour aller se fixer dans le midi.

Depuis trois jours, le calme est revenu dans les délibérations de l'Assemblée, mais il ne faudrait pas éviter la discussion pour éviter l'agitation.

Dans la journée de samedi, par exemple, l'Assemblée a voté par assis et levé tous les chapitres du budget, jusqu'au 18<sup>e</sup>, sans un mot de discussion. Assurément il serait bien malheureux qu'il y eût à redire à chaque calcul, mais la rapidité des votes paraît tenir encore à d'autres causes.

Il y a là toute une politique du gouvernement que je voudrais appeler la politique des souricières. M. Thiers tient énormément à ses procédés financiers. Sitôt qu'il s'aperçoit que sa méthode rencontre à l'Assemblée quelque résistance, au lieu de discuter, il retire ses propositions; puis il attend en silence que la Chambre soit parvenue, sans s'en apercevoir, au moment où il faut à tout prix prendre une résolution financière. Alors il représente ces mêmes projets; et l'Assemblée, qui n'a plus le temps d'en choisir d'autres, se décide à les voter, faute de mieux.

C'est ainsi que les 350 premiers millions de nos impôts nouveaux, après avoir été teus dans les cartons à l'état de mystère, pendant tout l'été dernier, furent ensuite présentés, discutés et votés au pas de course en une seule séance de nuit au mois d'août, tandis que l'Assemblée bouclait ses malles.

A la rentrée, les 300 millions restants furent d'abord loyalement offerts à la discussion dès le mois de janvier 1872. Mais sitôt que cette discussion eut soulevé les orages du 19 janvier, tout disparut de nouveau et c'est seulement le 15 mars que M. Thiers reparait à la tribune, en nous rappelant qu'il faut à tout prix en finir avant le 1<sup>er</sup> avril. Alors il aiguillonne l'Assemblée par tous les moyens à la fois. Ce sont les douzièmes provisoires qui se trouvent épuisés, les vacances de Pâques qui pressent les nouvelles réunions des conseils généraux qui attendent. Voilà ce que j'appelle les souricières de M. Thiers.

Un vote que M. Thiers n'a appuyé

d'aucune malice, c'est le vote de réduction de son traitement ainsi que de celui de l'Assemblée, propositions dont M. Raudot est l'auteur; il importe de constater que la droite a été seule à voter la demande de réduction de l'indemnité des représentants, proposition que les farouches républicains et démocrates de la gauche ont fait rejeter.

Le correspondant romain du Monde annonce qu'un nouveau témoignage d'attachement et de vénération va être donné encore au Pape dans quelques jours. Une commission, présidée par le marquis de Cavaletti, a réuni des offrandes et un grand nombre de signatures pour être déposées aux pieds du Souverain Pontife. Le but de ces souscriptions est de témoigner hautement de l'inébranlable attachement des catholiques à la chaire de Pierre, fondement inébranlable de l'Eglise, gardienne inflexible de la vérité. Toutes les signatures doivent être placées dans un magnifique album que l'on avait d'abord résolu de présenter au Saint-Père le jour de la fête de la chaire de St-Pierre, à Rome, mais qui, n'ayant pu être prêt, sera offert à sa Sainteté le 19 de ce mois, fête de Saint Joseph, patron de l'Eglise universelle.

Cet album sera vraiment splendide. On n'a rien épargné pour le rendre digne de la circonstance. Les artistes les plus distingués ont été appelés à concourir à son ornementation par des miniatures, des cisellures et d'autres ouvrages d'art tout brillants d'or et de pierres précieuses. Sur un des côtés de la reliure sera figurée en un relief exquis la proclamation du Dogme de l'immaculée conception, et, de l'autre, celle de l'infailibilité du Souverain Pontife.

Parmi les signatures, on voit celle de M. le comte de Chambord. Le prince a envoyé spontanément une riche offrande, et a demandé que son nom figurât parmi ceux qui, à la vie à la mort, sont et entendent demeurer attachés à la Chaire de Pierre, à l'Eglise catholique et à son auguste Pontife. Son désir sera rempli avec reconnaissance et bonheur. Le nom de M. le comte de Chambord occupera, nous a-t-on dit, la place d'honneur. On lui donne d'autant plus volontiers que l'on est heureux d'honorer par là, non seulement un prince qui en est digne à tant d'égards, mais aussi parce qu'en sa personne, on honore les zouaves français qui ont si bien mérité du St-Siège; on honore la France qui, malgré ses égarements ou la violence faite à ses croyances religieuses, se souvient et se souviendra toujours qu'elle a été et qu'elle doit à jamais rester la fille aînée de l'Eglise.

P. S. Malgré le démenti timide donné par le Journal officiel au résultat de l'enquête sur la capitulation de Metz, les membres du conseil n'en maintiennent pas moins qu'ils adhèrent aux conclusions du rapport qui n'a pas moins de 130 pages et qui est très défavorable au maréchal Bazaine; s'il n'a pas encore déposé, c'est qu'il ne se serait pas présenté.

DE SAINT-CHÉRON.

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix)

Paris, 18 mars 1872.

La commission des capitulations s'est montrée vivement émue de la publicité qui a été donnée à ses décisions. Elle aurait même fait démentir les bruits répandus sur le compte du maréchal Bazaine et déclaré par l'organe du Journal officiel que les résultats de l'enquête ne sont pas encore connus.

Ne voyez là qu'un désir naturel et fort légitime de ne pas agiter l'opinion publique, mais soyez sûr que les renseignements dont je me suis fait l'écho, reposent sur des données authentiques. Que la commission n'ait pas complètement terminé son enquête, c'est possible, mais il n'y a rien néanmoins à retrancher de ce que je vous ai dit, sur la déposition de M. Bouteillier et sur l'émotion qu'elle a produite. Du reste il faut bien croire que nous avons deviné juste, puisque la commission attribue à l'un de ses membres, M. le général d<sup>m</sup>, les indiscretions dont elle se plaint.

Autre indiscretion, M. le maréchal Baryaguey d'Hilliers, interprète des sentiments de ses collègues, aurait formulé un blâme contre la conduite du général Bourbaki, obéissant aux investigations, du sieur Régnier et quittant Metz, bloqué par l'ennemi, pour se rendre auprès de l'impératrice. S'il faut ajouter foi aux on dit, les termes de ce blâme auraient été si sévères que le général Bourbaki, aurait immédiatement envoyé ses témoins au maréchal. Bien entendu, nous

publions cette dernière nouvelle sous toutes réserves. Le gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher que l'anniversaire du 18 mars, soit un prétexte de désordre. Dans certaines villes du Midi, connues par leur turbulence, les chefs du parti démagogique n'avaient pas dissimulé l'intention de préparer pour aujourd'hui une manifestation bruyante; mais devant l'attitude énergique de l'autorité, ces projets ont été prudemment mis à l'écart. Quant à Paris, il n'y a rien à craindre de ce côté. Les rapports signalent dans toutes les classes de la population parisienne, un affaiblissement de l'esprit politique, et une attente qui se traduit par une indifférence et un scepticisme presque universel. En ce moment, le parti de l'agitation bonapartiste ou communarde, ne recruterait pas plus de quatre mille dupes. Comme preuve de cette torpeur politique, on met en avant la baisse énorme que subit à l'heure qu'il est la vente des numéros de tous les journaux. Les feuilles les plus faisandées n'ont même plus le don de châtaillier les palais blasés de faubourgs.

Si Paris, obéissant à cette loi physiologique qui fait succéder la somnolence aux crises semble se désintéresser aujourd'hui de la politique, il n'en est pas de même des agitateurs parisiens répandus à l'étranger. Bergeret, Babick (qui n'est point mort) Eades, Cluseret, Mégy, les frères May Hazana etc. se remuent pour provoquer un mouvement insurrectionnel dans les provinces du Midi. Aussi le gouvernement français, qui ne tient pas à recommencer la coûteuse expérience de la Commune, a-t-il pris le parti de faire surveiller les chefs du comité d'action. La préfecture de police vient, en conséquence, d'organiser une nombreuse brigade d'agents, dits agents étrangers, lesquels seront chargés d'observer les pas et démarches de tous les communaux des communes républicaines à Londres, à Genève, à Barcelone, à Bruxelles, et ailleurs. Le bruit court que la police de Bordeaux a saisi, ces derniers jours, deux canons en bronze que leurs détenteurs n'avaient pas cru devoir restituer, lors du désarmement de la garde nationale, attendant sans doute, une occasion favorable pour appliquer les plans de Cluseret et des Eades.

M. de Goutant Biron, notre ambassadeur à Berlin, poursuit toujours avec vigueur les négociations relatives à la libération de notre territoire. Le bruit s'est même répandu, il y a quelques jours, que M. de Bismark, déférant aux observations qui lui étaient présentées par M. de Goutant, aurait ordonné d'interrompre les travaux du camp prussien commencé à Chaumont.

La Gazette de Paris a lancé dans son numéro d'hier une nouvelle à sensation. D'après ce journal, l'Italie réclamerait dès à présent Nice et la Savoie et mettrait en demeure le gouvernement français de rappeler dans un bref délai les fonctionnaires et l'armée qui occupent ces deux provinces. C'est M. Minghetti qui aurait été chargé de porter cet ultimatum à M. Thiers.

La Gazette de Paris ajoute que le gouvernement allemand aurait manifesté son intention formelle de s'opposer à toute guerre nouvelle à laquelle la France prendrait part.

Ai-je besoin de vous dire que ces informations n'ont rien de sérieux? Des alarmistes avaient répandu le bruit que la Banque de France avait suspendu ses achats de lingots. Elle tient à accroître autant que possible sa garantie matérielle et à aider le gouvernement à faire face aux obligations monétaires contractées par le traité de Francfort.

De nombreux lingots sont attendus du Mexique dans le courant de ce mois. On commence à parler des futurs successeurs de M. Cochon. Parmi les noms mis en avant, on cite surtout M. Ferdinand Duval, le préfet de Bordeaux.

M. Tassin, préfet de la Sarthe, sera probablement chargé; les conflits qui viennent de s'élever contre la municipalité de Mans et M. Tassin rendent la situation du préfet assez difficile. On croit que M. Anstry est désigné pour la préfecture d'Alger, et il est question d'envoyer dans la Corrèze M. de la Janquière, ancien préfet des Landes sous le général Cavaignac.

Dans une de mes correspondances, je vous ai communiqué les bruits assez étranges qui circulaient sur le compte du célèbre Millière, le Millière de la Marseillaise. Sans attacher plus d'importance qu'il ne faut à ces rumeurs, je crois qu'il serait bon de les approfondir.

Le Millière dont il est question depuis deux jours, n'est point le même que le Millière qui commanda pendant la Commune un bataillon de fédérés!... En tout cas, c'est M. Dubruel, notre consul général à Genève, qui a saisi l'opinion publique de cette résurrection assez inattendue. Dans un entretien avec M. Larrieu et l'amiral Saisset, M. Dubruel a déclaré que Millière était en Suisse et soigné par un médecin qui lui était connu. D'un autre côté, les hommes qui formaient le peloton d'exécution reconnaissent aujourd'hui qu'ils ne songèrent pas à donner le coup de grâce au célèbre communard.

Informations-Nouvelles

L'incident Cremer-Saisset continue d'occuper l'opinion à Paris. Après la lettre si raide de l'amiral Saisset, M. Cremer s'est adressé au général Chanzy; celui-ci s'est entremis, et des négociations avec MM. Schœleher et Denfert, désignés par l'amiral, ont résulté un accord en vertu duquel M. Cremer a retiré ses injures à l'amiral et affirmé que M. Arohnson n'avait reçu de lui aucun mandat. L'amiral Saisset, de son côté, sur cette affirmation et sur le retrait des injures à lui adressées, a déclaré effacer dans sa déposition ce qui concernait M. Cremer. L'affaire paraissait terminée lorsque M. Arohnson a réclamé à son tour, déclarant: 1° que l'amiral Saisset lui avait offert spontanément de le faire maintenir dans son grade et qu'il le déliait de produire le libellé dont il a été question; 2° que le général Chanzy avait mal vu à travers les barreaux de sa prison, s'il oubliait qu'il lui devait à lui seul sa liberté. 3° que M. Cremer n'avait commencé son rôle dans la libération des généraux que la veille de leur délivrance et lorsque tout était fait. L'affaire en est là.

On signale un mouvement en Angleterre parmi les ouvriers de la campagne. Une grève est imminente dans le comté de Warwick. Les ouvriers demandent 12 shellings de salaire par semaine au lieu de 12 et la réduction des heures de travail de 12 à 9 par jour.

Une particularité sur le nouvel ambassadeur de Russie. Le comte Orloff est grand-mine, et a une tournure toute militaire. A Sébastopol, il fut criblé de blessures. Son œil droit, très endommagé depuis 1855, est encore recouvert d'un léger bandeau de taffetas noir.

Un des militaires français présents à la dernière soirée de M. Thiers, lui dit: — Monsieur le comte, nous serions aux regrets si votre blessure venait d'une balle française.

— Je vous remercie, monsieur, répondit l'ambassadeur; mais tranquillisez-vous: c'est un maladroit de hachi-bouzouk qui fit ce beau travail.

On dit que le comte Orloff s'est montré, pendant les derniers événements, très sympathique à la France.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. MARTEL.

Séance du 18 mars 1872.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Saisset rapporteur de la loi relative à l'Internationale, signale une erreur qui s'est glissée dans le texte de cette loi tel que l'Officiel la publie.

Dans l'article 2 de la loi on a imprimé droits civils au lieu de droits politiques.

Reprise de la discussion des lois financières.

Sont adoptés les chapitres allant de 35 à 37, concernant l'administration centrale des finances ainsi que les chapitres de 38 à 42, relatifs à diverses dépenses, après le rejet d'un amendement de M. Raudot sur le chapitre 36.

M. Raudot, sur les chapitres 43 et 44, ayant traité au personnel et au matériel, développe un amendement ayant pour but d'introduire une réduction sur la cour des comptes, qui aurait pour effet d'en revenir au chiffre de 1860.

M. Foubert vient appuyer l'amendement de M. Raudot qui n'a rien d'exagéré. Selon l'orateur dans les carrières qui touchent à la magistrature plus que dans toutes les autres, les traitements sont trop forts sans un scandale public.

M. de la Boullerie demande à M. Raudot de réserver son amendement pour le moment où viendra en discussion le chapitre relatif à la cour de cassation.

M. de Goulard combat l'amendement de M. Raudot; il s'étonne de voir demander des réductions qu'on ne peut réaliser.

M. Raudot maintient son amendement et réplique qu'il y a nécessité d'apporter des réductions. Toujours les ministres des finances répondent par des refus de non-recevoir. Ayons, ajoute l'orateur, le courage d'attaquer le taureau par les cornes. Sachons sortir